Ville de PERCÉ

Offre d'emploi

Conseiller(ère) juridique-Procureur(e)

La ville de Percé fait partie des icônes touristiques du Québec. Comptant un peu plus de 3000 habitants, Percé a la particularité d'accueillir chaque été près de 500 000 visiteurs provenant du Québec, du Canada et du monde entier et il est rassurant de croire que ce nombre ne cessera de croître, et ce, en raison de l'amélioration de l'offre touristique, des services et de l'aménagement du territoire qui la rend encore plus attractive. Pensons plus récemment à la création du Géoparc mondial de l'UNESCO entraînant un rayonnement international et à la métamorphose du bord de mer.

D'autre part, avec sa superficie de 550 km², Percé vit les défis d'une grande ville tant au niveau de la gestion du territoire que du développement économique. Pour faire face à ces défis, il est primordial pour la Ville de renforcer ses règlements et d'optimiser leur application, ainsi que de mettre en place des projets de développement économique et stratégique. Pour ce faire, la Ville a besoin d'accompagnement juridique.

Raison d'être de l'emploi

Sous la supervision du directeur général et en collaboration avec la greffière, vous aurez principalement à agir comme conseiller juridique de la Ville de Percé, ainsi que la représenter et plaider devant divers tribunaux dans le cadre de l'application de la réglementation municipale et dans le cadre de poursuites intentées par ou contre la Ville.

Responsabilités principales

- Collaborer au renforcement de la réglementation municipale et à l'optimisation du système d'application des règlements;
- Préparer les dossiers de poursuite en respect des règlements municipaux et autres procédures;
- Conseiller la Ville sur les aspects légaux de divers dossiers et sur l'interprétation et l'application de règlements et de lois;
- Collaborer à la mise en place de projets de développement.
- Réviser divers documents légaux liant la Ville (contrats, devis et autres);

Exigences du poste

- Être membre du Barreau du Québec;
- Détenir entre 1 à 3 années d'expérience pertinente à la fonction, incluant de l'expérience en représentation et plaidoirie devant les tribunaux;
- Détenir une expérience dans le domaine municipal sera considéré comme un atout;
- Être en mesure de bien planifier et organiser son travail;
- Être habile communicateur autant à l'oral qu'à l'écrit ainsi que dans les relations interpersonnelles;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse;
- Détenir des aptitudes pour la prise de décisions et la résolution de conflits;
- Détenir un bon sens politique;
- Avoir une bonne connaissance du français.

Avantages d'être un employé cadre de la ville de Percé

- Vous travaillerez dans un environnement sain, dynamique et ambitieux;
- Vous exercerez des responsabilités qui vous feront rayonner en tant que professionnel du domaine;
- Vous bénéficierez d'avantages sociaux et économiques évolutifs en fonction de votre performance;
- Vous aurez la possibilité de travailler sur des dossiers à rayonnement national et international;
- Vous aurez l'opportunité de consolider votre carrière ou votre début de carrière en travaillant sur des dossiers de haut niveau en matière de développement économique et territorial;

Il est important de noter que l'indice de bonheur au travail des employés de la fonction publique municipale au Québec est de 73.08 et la Ville de Percé entend bien en faire davantage.
Source : Étude léger sur l'indice de bonheur au travail

Conditions de travail

- Date d'entrée en fonction prévue en novembre 2022.
- La rémunération et les autres avantages offerts pour ce poste sont ceux prévus par l'entente des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Percé.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation au plus tard **le jeudi 10 novembre 2022 à 16 h 30** à :

Jean-François Kacou, directeur général
Ville de Percé
137, route 132 Ouest, C. P. 99
Percé (Québec) G0C 2L0
Courriel : dg@ville.perce.qc.ca

Notre municipalité assure l'accès à l'emploi sans discrimination à toute personne désirant soumettre sa candidature. Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt, toutefois seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.

La Ville de Percé souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi; le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

Fait à Percé, ce 13 octobre 2022